

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Documents Officiels.

Voici le texte du décret qui ajourne les élections pour la Constituante :

« Le Gouvernement de la Défense Nationale,

» Vu la dépêche de la délégation de Tours en date du 27 septembre, parvenue le 1^{er} octobre au Gouvernement, portant fixation au 16 octobre des élections pour l'Assemblée Constituante;

» Vu le décret du Gouvernement en date du 23 septembre, et le décret conforme de la délégation de Tours ajournant lesdites élections;

» Attendu que cette résolution nouvelle est en opposition avec le décret du Gouvernement de la Défense Nationale, et que d'ailleurs elle est d'une exécution matériellement impossible dans vingt-trois départements, et serait nécessairement incomplète dans les autres;

» Décrète :

» Art. 1^{er}. — L'ajournement des élections générales est maintenu jusqu'au moment où elles pourront se faire sur toute la surface de la République.

» Art. 2. — Toute opération accomplie en violation du présent décret sera nulle et de nul effet.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 1^{er} octobre 1870.

» Signé : GÉNÉRAL TROCHU, JULES FAVRE, GAMBETTA, ERNEST PICARD, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, JULES SIMON, PELLETAN, ROCHEFORT. »

On lit dans le *Journal officiel* du 7 octobre :

Malgré des avertissements réitérés insérés au *Journal officiel*, certains journaux persistent à donner dans leurs colonnes des renseignements de la nature la plus coupable sur les dispositions de défense et sur les opérations projetées.

Le Gouvernement fait encore une fois appel au patriotisme de la presse, et il déclare que si de semblables infractions se renouvellent, il sera dans la nécessité de les déférer de la cour martiale.

Le Ministre de l'intérieur,
LÉON GAMBETTA.

Chronique Politique.

« La Russie s'arme ! » s'écrie le journal le Nord.

D'après ce journal, cette nouvelle s'est répandue subitement dans la Grande-Bretagne, où elle a produit une émotion bien naturelle.

Le *Morning-Post* s'émeut beaucoup de tous ces préparatifs. Il insiste sur la nécessité pour l'Angleterre d'armer, en vue de complications en Orient :

« La question d'Orient obscurcit de nouveau, lui écrit son correspondant, l'horizon politique, et de simples rumeurs tendent à prendre corps et à se réaliser.

» Ici au palais, ce n'est plus un secret que la Russie profitera de la première occasion de s'affranchir des obligations du traité de Paris. Il court beaucoup de bruits, les uns vrais, les autres faux, concernant la politique et les actes présumables de la Russie dans cette grande question.

» Je viens vous parler de quelques faits dont je vous garantis l'entière exactitude :

» 1^o La Russie pousse activement ses armements;

» 2^o Les soldats en congé illimité ont reçu l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leurs régiments au premier ordre;

» 3^o Il y a un mouvement de troupes vers le Sud;

» 4^o L'abrogation de tout ou d'une partie du traité de Paris, est considérée comme le résultat certain de la lutte désastreuse entre la France et la Prusse. »

D'après le même correspondant, tout le monde pense en Russie que l'Angleterre ne viendra jamais en aide à la Turquie.

La France est absorbée complètement par la présente lutte et l'Angleterre ne pourra que subir toutes les propositions de la Russie.

Ce correspondant termine ses appréciations par une anecdote significative :

« On dit que le czar, en apprenant la capitulation de Sedan, vida un verre de vin, et, frappant du verre la table, s'écria : « Enfin, voilà le traité de Paris enterré ! »

De Paris, nous ne savons rien de nouveau. Mais nous trouvons dans un journal prussien, la *Gazette de Silésie*, des considérations importantes sur la façon dont les Prussiens entendent diriger leurs opérations autour de la capitale :

« Un coup d'œil jeté sur l'ensemble des fortifications de Paris a suffi pour nous apprendre que le front du Sud, couvert par les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry, était le point le plus faible de la défense, parce que les trois premiers forts, situés sur la rive gauche de la Seine, sont dominés par le plateau qui s'élève, au sud de Clamart et de Châtillon, à une hauteur de cinquante pieds au-dessus du niveau de la Seine, et que, de ce point, on peut ouvrir un feu efficace contre ces forts.

» Pour remédier à cet inconvénient, l'ennemi avait construit une forte redoute au bord du plateau, près du moulin de la Tour, et on était parvenu, moyennant de grands efforts, à l'achever presque complètement avant le jour où nos troupes apparurent devant la capitale. On avait déjà armé la redoute de huit pièces et

la position pouvait être parfaitement défendue. Le combat victorieux du 20 septembre nous a livré ce point important. Après que les Bavarois eurent tourné la redoute, la garnison l'a sacrifiée. Mais ce qui est plus important encore que la prise de ce point, c'est que les nôtres ont réussi à se maintenir dans cette position et qu'ils l'ont modifiée à ce point qu'elle est devenue une menace pour les grands forts qui l'entourent. Le plateau entier est devenu par ce fait d'armes la propriété du vainqueur. »

Les Prussiens ne se dissimulent point qu'ils ne pourront tenter le bombardement de Paris qu'après avoir emporté l'un des forts de Vanves, d'Issy et de Montrouge. Et certes, la chose n'est point facile. Les feux combinés de l'enceinte, de ces forts eux-mêmes, du Mont-Valérien, des sorties habilement faites en rendent la prise presque impossible, au moins avant un ou deux mois, le temps de permettre aux armées de secours de marcher sur Paris. D'ailleurs, les Prussiens se trompent encore, quand ils croient que Paris ne résisterait pas à un bombardement. Paris est frémissant d'énergie et de courage et s'ensevelira plutôt sous ses ruines que de capituler.

Assez de capitulation comme cela !

Une dépêche de M. Bernstoff à lord Granville, dit un télégramme de Londres, maintient que la neutralité de l'Angleterre est partielle envers la France. Depuis le 30 septembre, 160,000 fusils ont été exportés des manufactures de Birmingham. Londres travaille nuit et jour, les officiers de douane laissant tout passer, l'Angleterre est un grand arsenal pour la France.

L'Allemagne ne croit pas au désir de paix de l'Angleterre puisqu'elle fournit à l'ennemi les moyens de prolonger la guerre. Si cet état de choses continue, elle pourrait seulement compter sur les anciennes marques de sympathie de l'Angleterre pour effacer le mauvais effet produit en Allemagne.

On mande de Florence, le 9 octobre, par le télégraphe :

Le roi a reçu la commission apportant le plébiscite.

Répondant à cette commission, il a dit :

« Enfin, la tâche est accomplie, la patrie est reconstruite. Le nom de Rome est réuni aujourd'hui à celui de l'Italie. C'est le nom le plus cher à mon cœur.

» Le plébiscite si merveilleusement unanime, si fêté dans tout le royaume, reconstruit les bases de notre pacte national.

» Il démontre que si nous ne devons pas peu à la fortune, nous devons beaucoup plus à la justice évidente de notre cause.

» Maintenant, les peuples italiens sont vraiment maîtres de leurs destinées. Se recueill-

lant après une dispersion de tant de siècles dans la ville autrefois capitale du monde, ils sauront tirer des anciennes grandeurs les auspices d'une nouvelle prospérité, et cette grandeur sera environnée de respect pour l'empire spirituel.

» Comme roi et catholique, en proclamant l'unité italienne, je reste ferme dans la volonté d'assurer la liberté de l'Eglise et l'indépendance du souverain pontife.

» Avec cette déclaration, j'accepte de vos mains le plébiscite, et je le présente aux Italiens, en faisant des vœux pour qu'ils sachent se montrer à la hauteur de la gloire de nos anciens, et dignes des fortunes présentes. »

M. Thiers, arrivé le 9 à Vienne, a eu une conférence de deux heures avec M. de Beust. L'audience que lui a donnée ensuite l'empereur d'Autriche n'a pas duré moins d'une heure.

M. Thiers a fait aussi visite, dans l'après-midi, aux comtes Andréassy et Potocki.

LETTRE DU S'-PÈRE PIE IX AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX.

PIE IX, Pape.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Notre Seigneur Jésus-Christ, qui humilie et exalte, donne la mort et rend la vie, flagelle et sauve, vient de permettre que la cité de Rome, siège du suprême Pontificat, tombât entre les mains des ennemis, avec le reste de cette portion du domaine de l'Eglise, que ses ennemis eux-mêmes avaient jugé à propos de laisser quelque temps en dehors de l'usurpation. Mu par notre charité paternelle envers nos chers Fils les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, et regardant en eux les coopérateurs de notre suprême apostolat, nous avons résolu aujourd'hui, affligé et les yeux pleins de larmes, de leur exprimer, comme c'est notre devoir et comme nous l'ordonne la voix de notre conscience, les sentiments intimes de notre cœur, sentiments par lesquels nous détestons et réprouvons ouvertement et publiquement le présent état de choses.

Puisque Nous qui, quoique indignement et sans mérite, exerçons sur la terre la puissance du vicaire de Jésus-Christ notre Seigneur, et sommes le Pasteur de toute l'Eglise, nous nous trouvons aujourd'hui manquant de la liberté qui est tout-à-fait nécessaire pour régir cette Eglise de Dieu et en soutenir la cause, nous nous sentons en devoir de faire cette protestation, que nous avons l'intention de faire aussi imprimer, afin qu'elle soit connue, comme il le faut, de tout l'univers catholique.

Et quand nous déclarons que cette liberté nous a été enlevée et arrachée, nos ennemis ne peuvent pas répondre que cette déclaration

et cette plainte ne sont point fondées ; car il n'y a personne d'esprit sain qui ne voie et ne confesse que le suprême et libre pouvoir sur la poste et l'expédition publique des lettres, dont nous jouissions en vertu de notre principalité civile, nous ayant été ôtée, et que ne pouvant nous fier au gouvernement qui s'est arrogé ce pouvoir, nous nous trouvons entièrement privé de la voie nécessaire et expéditive, de la libre faculté de traiter des affaires que doit nécessairement traiter et expédier le vicaire de Jésus-Christ et le Père commun des fidèles auquel ses enfants recourent de tous les points du monde.

Cette observation est plus clairement confirmée encore par un fait arrivé les jours passés, quand ceux qui sortaient du seuil de notre domicile au Vatican, ont été soumis à une perquisition, les soldats du nouveau gouvernement épiaient si ces personnes cachaient quelque chose sous leurs vêtements.

On réclama contre ce fait, et la réponse fut qu'il y avait eu méprise. Mais qui ne sait que ces méprises se peuvent renouveler et qu'il en peut naître beaucoup d'autres ?

En outre, un très-grave dommage est causé dans cette chère cité à l'instruction publique, car lointain est le jour où les études de l'université romaine reprendront leur cours. Ce lieu, illustre par le grand concours de près de 1,200 jeunes gens, modèle jusqu'ici de tranquillité et d'ordre, et unique refuge pour tant de chrétiens et d'honnêtes parents qui y envoyaient s'instruire leurs fils, sans crainte qu'ils y fussent corrompus ; ce lieu, par les doctrines fausses et erronées, qui s'y enseignent et par le défaut de talent de ceux qui seront choisis pour enseigner, tombera, comme on le devine bien, dans un état fort différent de ce qu'il était autrefois.

De plus, il a été déclaré que les lois en vigueur à Rome resteraient entières et inviolables, même après l'occupation. Et néanmoins, donnant un démenti à ces déclarations, on prend de force et l'on investigate les registres des paroisses de la cité ; il est évident qu'on le fait pour y puiser des renseignements propres à la confection des listes de la conscription militaire, et dans d'autres vues faciles à deviner.

Ajoutons que les outrages et les injures inspirées par l'esprit de parti et la volupté de la vengeance demeurent impunis. De la même impunité on jouit pour les vils et les indignes outrages jetés, à la grande douleur de tous les honnêtes gens, aux troupes fidèles de nos soldats, qui ont si hautement mérité de la religion et de la société.

Enfin, les décrets et ordres dernièrement publiés au sujet des biens de l'Eglise, montrent ouvertement où tendent les dessins des usurpateurs. Contre les choses qui se sont déjà faites et contre d'autres pires qui sont imminentes, Nous entendons protester avec notre suprême autorité, comme Nous protestons présentement par ces lettres à vous adressées, notre très-cher fils, et à chacun en particulier des cardinaux de la sainte Eglise romaine, lettres dans lesquelles Nous faisons la brève exposition des faits, Nous réservant de vous en entretenir plus au long une autre fois.

En attendant, Nous prions le Dieu tout-puissant, par de ferventes et continuelles prières, qu'il éclaire l'esprit de nos ennemis, pour qu'ils cessent d'enlacer chaque jour de plus en plus leurs âmes des liens des censures ecclésiastiques et de provoquer contre eux la colère terrible du Dieu vivant, qui voit tout et à qui personne ne peut échapper.

Pour Nous ensuite, avec un esprit ferme et avec humilité, Nous supplions la Majesté divine, invoquant l'intercession de la Mère immaculée de Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et Nous le faisons en nous fondant sur la sainte confiance d'obtenir ce que nous demandons ; car Dieu est avec ceux qui souffrent tribulation et ceux qui l'invoquent en vérité.

En vous souhaitant, cher fils, paix et joie dans le Seigneur Jésus, Nous vous accordons

du fond du cœur et avec tendresse la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 septembre, jour consacré à l'archange St-Michel, et la vingt-cinquième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Note de la rédaction. — Cette lettre du Pape, prisonnier au Vatican, que nous venons de traduire, a échappé à la vigilance des Italiens qui bloquent Sa Sainteté. (Décentralisation.)

Il se confirme que M. Gambetta s'est trouvé complètement d'accord avec l'amiral Fourichon, qui avait mandé le général Bourbaki à Tours.

Nous croyons savoir également que, sans prendre d'engagement, le gouvernement aurait fait savoir au général comte de Palikao qu'il verrait avec plaisir son épée au service de la France.

M. Gambetta se propose, dit-on, de donner suite au projet formé par l'amiral Fourichon de constituer en régiment de marche le bataillon des zouaves pontificaux, dont la belle tenue l'a frappé. Ce régiment, qui prendrait le n° 36, conserverait ses cadres et resterait sous le commandement du général Charette, confirmé dans son grade au titre français.

Lundi a eu lieu un conseil extraordinaire de la délégation de Tours. Ce conseil s'est prolongé jusqu'à onze heures du soir.

Il a été résolu que M. Gambetta serait chargé du portefeuille de la guerre, de manière à réunir dans ses mains toute la direction de nos affaires intérieures.

Nous croyons savoir que cette concentration de pouvoirs a été décidée en vue de prévenir le retour des regrettables conflits qui ont éclaté sur plusieurs points entre l'autorité civile et l'autorité militaire.

Comme première conséquence, ordre a été transmis à Lyon de remettre en liberté le général Mazure.

M. Gambetta aura deux voix dans le conseil du gouvernement, comme ministre de la guerre et comme ministre de l'intérieur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Epinal, 10 octobre, 1 h. 45, matin.

600 Prussiens entrés à Rambervilliers hier soir. La garde nationale s'est défendue pendant 3 heures, leur a tué 30 hommes, et s'est retirée dans les bois.

Orléans, 10 octobre, 8 h. 55 soir.

Commandant en chef, 15^e corps, à Guerre.

Ce matin, vers les neuf heures et demie, Arthenay, où se trouvaient la brigade Longuerue et quelques compagnies de chasseurs, a été attaqué par des forces considérables et occupé par l'ennemi. Le général Reyau s'est porté au secours de la brigade avec cinq régiments, 4 bataillons, plus une batterie de huit. Après avoir résisté jusqu'à deux heures et demie du soir, nos troupes ont été refoulées dans la forêt, que j'occupe toujours et que je défendrai à tout prix. Dans cet engagement, l'ennemi était supérieur en infanterie, en cavalerie et surtout en artillerie.

Chartres, 10 octobre, 8 h. 50 soir.

Aujourd'hui, vers une heure, les Prussiens ont dirigé une nouvelle attaque sur Cherizy, près Dreux. Ils avaient 6 escadrons de cavalerie, 2 régiments d'infanterie et une batterie.

Ils trouvèrent une énergique résistance de la part des habitants, qui avaient élevé des barricades dans les rues.

Les Prussiens furent repoussés à six heures. Toutefois, leur artillerie conserve ses positions.

Une partie de Cherizy est en feu. Les hameaux de Chaville, Messangère, et Bressard ont brûlé.

Des incendies ont été allumés sur divers points, par les éclaireurs prussiens, dans les plaines avoisinant Voves.

Chartres, le 11.

Les Prussiens ont incendié le village d'Ablis, dont ils ont arrêté les conseillers municipaux, menaçant de les fusiller. En réponse à cette

menace, notification a été faite, assure-t-on, que s'il est donné suite à ce dessein, on fusillera un nombre égal de prisonniers prussiens.

Bruxelles, 10 octobre 1870.

(Dépêche officielle prussienne.)

On mande de Versailles, en date du 7 octobre : Un escadron du 16^e hussards a été surpris dans la nuit du 7 au 8 octobre par la trahison des habitants d'Ablis ; ces derniers ont été punis, leur village a été incendié.

Des divisions ennemies, assez fortes, qui s'avançaient de la Loire, ont été dispersées hier par les troupes prussiennes et bavaroises au sud d'Etampes. Les habitants des villages situés au nord de Paris, qui avaient pris la fuite, sont rentrés chez eux.

N.B. — Nous croyons devoir faire observer que, contrairement à l'assertion de la dépêche prussienne, aucune trahison n'a été commise par les habitants d'Ablis. En effet, c'est un détachement de francs-tireurs de Paris, c'est-à-dire un corps armé, régulièrement organisé et ayant par conséquent le caractère de troupes régulières, qui a infligé un échec à l'ennemi.

Bruxelles, 10 octobre, soir. — *L'Indépendance belge* publie la dépêche suivante de Berlin, en date du 10 octobre :

Les organes ministériels prussiens contiennent une déclaration, portant que le gouvernement ne saurait reconnaître le gouvernement provisoire français, comme suffisamment autorisé ; mais ils désavouent tout projet de restauration bonapartiste.

Arlon, 10 octobre. — Le général Bourbaki a passé par Arlon se dirigeant sur Liège.

Des lettres de Nancy permettent d'apprécier l'état déplorable dans lequel se trouvent les malheureuses contrées occupées par l'ennemi. Les exigences des Prussiens deviennent chaque jour plus grandes. Après avoir épuisé les villes, ils se préparent à imposer des contributions aux départements.

Il est question de convoquer pour le 2 octobre le conseil général de la Meurthe, pour faire payer au département une contribution d'un million dans les cinq jours.

Les cantons de Sarrebourg et de Château-Salins, considérés déjà par les Prussiens comme réunis au territoire allemand, seront exempts de cette contribution.

L'irritation est grande parmi les populations, qui vivent dans l'espoir que Paris va les venger de toutes les humiliations qu'on leur fait subir, et que la France, qui a maintenant des armes et des hommes organisés, ne les abandonnera pas à leur malheureux sort.

MANIFESTE IMPÉRIALISTE.

On lit dans le *Français* :

« Le journal bonapartiste de Londres, la *Situation*, rédigé, dit-on, par M. Clément Duvernois, et inspiré par le baron Jérôme David et M. Rouher, fait une rectification au sujet du manifeste attribué à Napoléon III. — Ce n'est pas, dit cette feuille, un manifeste dans le sens habituel du mot, mais une simple note du carnet écrite au crayon par le prisonnier de Wilhelmshohe à l'intention de M. de Bismark.

« La rectification est bien maladroite : en ne portant que sur la forme, et en avouant que le fond traduit fidèlement la pensée de l'ex-empereur, elle achève de donner à la France la mesure des sentiments et du patriotisme de l'homme qui l'a perdue.

« En réalité, ce que Napoléon III propose à la France dans ce document, c'est une paix honnête, avec le rétablissement de sa dynastie par-dessus le marché.

« Mais comment a-t-il pu croire que le pays, suivant ses lâches conseils, allait se jeter dans les bras de la Prusse, embrasser cordialement son ennemi mortel et lui livrer ses forteresses pour les démolir !

« Supposer un instant la France capable d'accepter des conditions pareilles, pour avoir

le bonheur de vivre sous Napoléon IV, c'est donner le signe d'une aberration d'esprit inouïe, et cette proposition insensée constitue bien le pendant de l'incroyable démarche faite au camp de Bazaine après un accord secret de l'impératrice et le cabinet de Berlin ! »

Le même journal dit :

« Comme représailles de la publication des papiers secrets de l'ex-empereur trouvés à Paris, les bonapartistes menacent de publier de leur côté d'autres papiers de nature à compromettre certains membres des anciens partis opposants.

« Nous espérons que cette menace sera mise à exécution. Il faut que la lumière soit complètement faite et que le pays discerne enfin ceux qui le servent de ceux qui le trahissent, ceux qui sont dignes de son estime de ceux qui ne méritent que son mépris. »

Nous nous joignons à notre confrère pour demander qu'on dise tout.

L'AVENTURE DU GÉNÉRAL BOURBAKI.

Voici maintenant les explications très-complètes et très-curieuses que donne le *Français* sur ce fait étrange. Son article est intitulé : UNE INTRIGUE PRUSSienne.

« Nous nous croyons en mesure de déchirer le voile qui recouvre partiellement encore une incroyable machination de la Prusse, et de dire le dernier mot sur la mystérieuse intrigue dont s'occupent tous les salons et tous les journaux de Londres.

« Voici les faits, non pas tels que les racontent les feuilles anglaises, qui n'ont connu la vérité qu'en partie, mais tels qu'ils se sont passés en réalité.

« La Prusse n'a pas renoncé à l'étrange décision de restaurer la dynastie napoléonienne, de laquelle sans doute elle se flatte d'obtenir des conditions plus avantageuses que de la France elle-même. Elle comprend bien que le retour du honteux foyard de Sedan est impossible ; mais elle rêve de substituer sur le trône son fils, cet enfant malheureux et chétif que l'Europe a vu depuis deux mois errant de ville en ville, et dont le sang et le nom ne feraient que rappeler à la France la cause détestée de tous ses malheurs.

« Mais on sait que M. de Bismark est un audacieux, qui ne recule pas devant les projets les plus invraisemblables. Il a donc noué, avec l'ex-impératrice établie en Angleterre, une intrigue, par suite de laquelle un émissaire, parti de la résidence d'Hastings, est arrivé récemment devant Metz. Là, muni de papiers pour le prince Frédéric-Charles, il traversa librement les lignes prussiennes et, abordant le camp français, demanda à être conduit près du maréchal Bazaine, auquel il avait, dit-il, d'importantes communications à faire.

« Admis en présence du maréchal, il lui déclara et lui prouva qu'il était envoyé par l'impératrice, laquelle le pria instamment d'envoyer à son tour près d'elle un général digne de toute confiance pour un objet capital.

« De quoi pouvait-il s'agir ? Aucune indication n'était donnée ; mais les instances étaient si vives, si pressantes, que le maréchal, craignant de desservir quelque grand intérêt public et de repousser peut-être un moyen inattendu de défense nationale, désigna le général Bourbaki, un de ses plus brillants et de ses plus sûrs auxiliaires.

« Le général et le messager mystérieux traversèrent les lignes ennemies avec une facilité qui dénonçait clairement la connivence des Prussiens, et gagnèrent par les voies les plus rapides la résidence Camden-Place, près de Chilesurth.

« Là, l'impératrice, bien loin de montrer, à la vue du général français, l'étonnement dont parlent les récits anglais, remercia avec effusion le voyageur du témoignage donné par lui à son ancienne souveraine, et, invoquant l'intérêt du pays, le malheur de sa propre situation, lui demanda de se charger du prince im-

périal, de le conduire à Metz, où il resterait au milieu des soldats qui défendent si vaillamment le drapeau !

» A cette ouverture, la plus renversante et la plus inouïe qu'on pût imaginer, le général fut profondément stupéfait. Il essaya de faire comprendre à l'impératrice l'impossibilité d'un tel dessein et avec ménagement tenta de l'éclairer sur la vraie situation des choses. Mais voyant que ses raisons demeuraient impuissantes sur un esprit tout prévenu et rempli d'illusions, il déclina formellement la mission qui lui était offerte, en disant avec regret à une mère, mais avec la fermeté d'un soldat et la loyauté civile d'un citoyen, que si le fils de Napoléon III venait à paraître au milieu de l'armée, l'armée ne le tolérerait pas un instant !

» L'impératrice fondit en larmes, et le général Bourbaki reprit le chemin de Metz, après s'être assuré que les assiégeants lui en laisseraient le passage aussi libre qu'à son départ.

» Depuis quelques jours, il est rentré dans la place, dont il veut partager jusqu'au bout les dures et glorieuses destinées.

» Tel est, nous le répétons, le récit exact des faits. Il n'a pas besoin de commentaire ; il met à nu les secrètes pensées de la Prusse ; il dévoile entièrement la combinaison à l'aide de laquelle M. de Bismark espérait nous faire subir Napoléon IV.

» Non ! deux hommes de cette race fatale nous ont déjà valu trois invasions : c'est assez, c'est trop ! La France, rendue à elle-même, règlera librement ses destinées, sans les conseils perfides de la Prusse, sans la participation machiavélique de M. de Bismark. Et, en attendant, elle n'a qu'une fièvre et qu'une passion sainte : chasser ou exterminer l'envahisseur qui l'outrage ! »

UN CHANGEMENT DE PLAN.

Il avait été question, ces jours-ci, d'une expédition prussienne dirigée sur le sud et sur Lyon. Ce projet paraît aujourd'hui abandonné. Pourquoi ? Sans doute parce que les Prussiens commencent à s'inquiéter de notre élan national et de l'énergique résolution que nous avons prise de nous défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils n'osent donc pas disperser leurs forces, et veulent au contraire les concentrer le plus possible. C'est ce qui résulte d'une lettre de Berlin, en date du 2 octobre, où nous lisons ce qui suit :

« A tout prendre, on ne pense pas qu'il soit nécessaire d'investir Lyon, qui ne pourrait résister à une attaque sérieuse de nos forces supérieures. Celles-ci ne s'éparpillent pas non plus pour occuper Schelestadt, Neuf-Brisach, Belfort, Langres et Besançon, comme des journaux français l'ont annoncé avec leur légèreté habituelle. Le but principal à atteindre, c'est de nous opposer énergiquement à la formation de nouvelles armées qui pourraient harceler nos derrières, et c'est pour cela que nous aurons à agir avec rapidité, afin de parer à toutes les éventualités. »

On lit dans le *Phare de la Loire* :

AU RÉDACTEUR.

Au moment où le gouvernement appelle sous les armes, à des titres divers, tous les hommes valides de 20 à 40 ans, auriez-vous l'obligeance de demander à M. le ministre de la marine, au nom de la patrie en deuil, pourquoi 50,000 marins de l'inscription maritime sont laissés dans leurs foyers ? — Ces cinquante mille marins ont tous servi : plusieurs milliers sont des canonniers brevetés éprouvés.

Pourquoi la marine ne fournit-elle, en ce temps de désastres, que la moitié du contingent qu'elle a fait marcher pendant les guerres glorieuses de Crimée et d'Italie ?

Pourquoi, dans l'inscription maritime, le frère exempte-t-il encore le frère, lorsque nous voyons quatre fils de citoyens ordinaires quitter à la fois le toit paternel ? Pourquoi les fils aînés de veuves, si nombreux dans l'inscrip-

tion, restent-ils oisifs sur le littoral alors que les fils des autres veuves sont mobilisés ?

Pourquoi le marin, lui à qui l'Etat ménage une pension à l'âge de cinquante ans, est-il requis seulement jusqu'à 35 ans, avec tous les tempéraments exceptionnels que je viens de faire ressortir, tandis que la levée en masse atteint tout le monde jusqu'à 40 ans ?

Pourquoi, enfin, exempte-t-on aujourd'hui, POUR LA PREMIÈRE FOIS, les marins mariés du service du pays ? — La loi en cas de levée de cette catégorie, accorde un secours journalier à chacun des enfants au-dessous de dix ans.

Je le répète, si les marins ont droit à une pension à l'âge de 50 ans, ce ne paraît pas devoir être un motif particulier pour les laisser en dehors du mouvement qui porte toute la population aux armes.

(Un marin abonné du *Phare*).

LA GUERRE DE TIRAILLEURS.

Voici des conseils qui se recommandent, par leur précision et leur caractère pratique, à tous les corps francs :

1° Ne jamais attaquer les avant-gardes ; ne pas tirer sur les éclaireurs, car c'est prévenir l'ennemi qui se tient alors sur ses gardes ;

2° C'est l'arrière-garde qu'il faut attaquer ; là sont les trainards, les bagages, tout ce qui ralentit et gêne la marche ; c'est le point faible de la colonne ; l'ennemi, qui entend des coups de fusil derrière lui, s'inquiète, hésite, ralentit sa marche, et si ces attaques se renouvellent tous les jours, il est bien vite épuisé.

3° Quand ce sont des convois, on les attaque par le milieu ; on laisse passer la tête et on coupe le convoi en deux, trois ou quatre tronçons ; pour cela tuer les chevaux de deux ou trois voitures, qui barrent alors le chemin aux autres.

4° Attaquer vers deux heures du matin les cantonnements isolés. Du reste, toute heure est bonne ; il faut, avant tout, consulter les circonstances et varier ses plans. Les Kabyles attaquent à onze heures du soir. Ils fatiguent beaucoup les jeunes troupes, qui n'osent pas fermer l'œil.

5° *Signaux de ralliement* : Les plus simples sont les meilleurs : un linge au sommet d'un peuplier, le tocsin sonné au clocher du village ; la nuit, des feux : les Arabes correspondent très-bien ainsi.

6° En résumé, tromper l'avant-garde, lui laisser croire qu'elle traverse un pays tranquille, enlever les isolés, les trainards, les convois, les arrière-gardes, les flanqueurs. Pour cette guerre là, des fusils à aiguille ne sont pas nécessaires du tout, — ne tirant jamais qu'à l'abri. — Tout fusil portant bien une balle à 200 pas est suffisant.

Être invisible, insaisissable, voir sans être vu, telle est la règle de ce genre de guerre. Pas de témérité, agir en vrai chasseur, ruser avec l'ennemi comme avec le gibier.

Voici pour nos braves francs-tireurs, un renseignement rassurant :

« La cavalerie prussienne n'est armée que de pistolets portant au maximum à 80 mètres ; quelques régiments seulement sont munis de mousquetons ne dépassant pas un tir de 250 à 300 mètres et fort difficiles à manier à cheval.

On comprend qu'avec des chassepots et des carabines Remington, ayant une portée de 1,000 à 1,200 mètres, avec la possibilité de se servir des bois, haies, habitations isolées, aspérités du sol, etc., la supériorité sera grande pour les tirailleurs. Aussi, ces avantages réunis permettent-ils d'affirmer que chaque franc-tireur, avec une bonne arme et du sang froid, équivaut à cinq cavaliers ennemis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

A BARBARES BARBARES ET DEMI.

Le major-général prussien, M. Schmitt a envoyé à Chartres un habitant d'Abblis, M. Barbier, prisonnier sur parole, afin d'avertir les

autorités françaises que si les hussards bava-rois, pris par les francs-tireurs, n'étaient pas immédiatement relâchés, les Prussiens fusilleraient 14 habitants d'Abblis, pris sans armes dans ce village.

A une pareille demande une seule réponse est possible, et nous espérons que le Gouvernement n'aura pas hésité à la faire :

Si les Prussiens fusillent les 14 villageois d'Abblis, nous fusillerons leurs 70 hussards. — Nous y gagnerons. A Barbares barbares et demi.

— Nous lisons dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

« On vient d'expérimenter à Bordeaux un engin d'un genre tout nouveau à l'usage spécial des francs-tireurs. Cet engin, inventé par M. Fragneau, sera employé la nuit : lorsque le franc-tireur voudra s'assurer s'il peut faire feu utilement, il lancera avec son arme cette nouvelle cartouche, qui en tombant s'enflammera et projetera pendant une demi-minute une lueur suffisante pour permettre au franc-tireur de distinguer, sans être vu, l'objet sur lequel il pourra tirer.

» De cette façon, le franc-tireur pourra tirer à coup sûr. »

— On vient de faire, à Tours, au lieu dit la Prairie, entre les avenues de Grammont et Bé-ranger et le camp, une série d'expériences aérostiques qui ont vivement intéressé les promeneurs de la Grand'Rue, du Mail et de l'avenue de Grammont. Au moyen d'un joli petit ballon captif, ayant environ deux mètres de diamètre, gonflé au gaz, on a appris à connaître le poids qu'il pouvait enlever, et chose importante, la hauteur qu'il devait atteindre, dans l'atmosphère, pour voyager à l'abri des balles ennemies. A 2,500 mètres, pas une des nombreuses balles qui lui ont été envoyées par d'excellents tireurs n'a pu le crever ; mais à 1,000 et 1,200 mètres, il a été troué de plusieurs balles qui ont ouvert des issues au gaz ; mais encore l'écoulement ou la fuite de ce gaz a été très-longue à s'opérer, si bien que cet aérostat, portant des lettres et frappé des balles ennemies, s'il était poussé par un grand vent, s'en irait tomber à plusieurs lieues de l'endroit où les balles l'auraient atteint.

Ce qui est bien acquis, c'est qu'à 2,500 mètres d'élévation, les aérostats porteurs de dépêches ou montés n'ont rien à craindre en passant au-dessus des armées ennemies.

L'expérience a duré de 2 à 4 heures et demie.

La Prusse fait de grands achats de peaux de moutons en Russie. Les journaux russes voient dans ces achats la conviction où est la Prusse que la guerre ne sera pas terminée de sitôt.

LES BALLONS MESSAGERS A TOURS.

La commission aérostique nommée par le ministère de l'instruction publique a réuni les aéronautes venus de Paris en ballon, MM. J. Durouf, G. Mangin, L. Godard et Gaston Tissandier, pour examiner avec eux les possibilités de retour à Paris par voie aérienne. Nous n'entrerons pas dans les détails du plan d'opération qui va être exécuté prochainement ; nous nous bornerons à dire que la confection d'un nouvel aérostat en soie double a été jugée nécessaire pour compléter la flottille aérienne venue de Paris. — Cet aérostat serait fabriqué dans des conditions spéciales de solidité ; il cubera douze cents mètres, et sera gonflé d'un gaz plus léger que le gaz de l'éclairage ordinaire.

M. Gaston Tissandier a été immédiatement envoyé à Lyon, pour faire l'acquisition de 5,000 mètres de soie. Les fabricants lyonnais se sont mis à la disposition du gouvernement avec une bonne grâce et un patriotisme dont on ne saurait trop les féliciter. — M. Tissandier a immédiatement rapporté avec lui son précieux chargement de taffetas, avec quarante mille mètres de cordonnet de soie, destinés aux nombreuses coutures que nécessite le navire aérien. — Le ballon, qu'on propose

d'appeler la *Ville de Tours*, est en voie de construction dans la salle du nouveau théâtre à Tours. Déjà de longues tables sont dressées de toutes parts, où l'on taille et coupe les fuseaux de soie bleue et rose, qui feraient envie en temps de paix à nos élégantes. Bientôt cent ouvrières vont réunir ces fuseaux, pendant que des vanniers feront à la hâte la nacelle, et que des cordiers construiront le filet. Bon courage et bonne chance aux aérostatiers de la République. Fasse le Ciel que leurs projets soient couronnés de succès, et que leurs navires aériens viennent doucement prendre terre dans l'enceinte de Paris !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le fourneau économique devance cette année, en raison des circonstances pénibles dans lesquelles nous nous trouvons, l'époque de son ouverture. Elle est fixée au lundi 17 octobre. Le fourneau est établi Grand'Rue, n° 49.

C'est toujours le même bienfaiteur, M. le marquis de Dreux-Brézé, qui se charge des frais généraux de cette œuvre, si justement appréciée par la population ouvrière de notre ville.

AVIS ADMINISTRATIF.

D'après une convention faite entre l'administration municipale et le syndicat de la boucherie de Saumur, le prix de la viande de boucherie est fixé, à partir du 12 octobre courant, ainsi qu'il suit :

1 ^{re} catégorie	1 f. 30 le kil.
2 ^e —	» 90 —
3 ^e —	» 75 —

Aucune augmentation de prix ne pourra avoir lieu sans le concours de l'administration. (Communiqué.)

On lit dans l'*Union de l'Ouest*, à la date de mardi :

» Les mobiles du bataillon de Segré, — 1,800 hommes environ, — ont quitté Angers ce matin, à 10 heures. L'ordre de départ leur était arrivé hier soir. Ce matin, dès 7 heures, tous étaient réunis avec armes et bagages, prêts à partir. Une foule nombreuse les a suivis à la gare, et au moment du départ, un immense cri de : *Vive la France!* s'est élevé des deux côtés, ceux qui restent et ceux qui partent échangeant par ce cri patriotique leurs encouragements et leurs espérances. »

Il est passé à la gare de Saumur dans la nuit de mardi à mercredi 5 trains de troupes. — Nous nous abstenons de faire connaître leur destination.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

La Banque de France fait publier un avis ainsi conçu :

« Une imitation de billets de 1,000 fr. vient d'être présentée aux caisses de la Banque de France. L'exécution de cette imitation est assez défectueuse pour la trahir au moindre examen ; il doit suffire de la signaler au public ; ce sera assez de l'attention de celui-ci pour arrêter toute tentative ultérieure d'émission frauduleuse. Le papier sur lequel est imprimé le simulacre de vignette est plus épais, plus ou moins coloré que celui des billets.

» On a essayé d'y figurer un semblant de filigrane ; mais c'est à peine si la trace en est perceptible, tandis que dans les billets de la Banque de France les filigranes sont nets, tranchés et toujours vifs, malgré la plus extrême usure du papier. Les chiffres ombrés 1,000 F., les mots *Mille francs* en écriture et *Banque de France* en caractères romains y sont parfaitement lisibles (ces derniers se détachent vigoureusement en noir sur fond clair lorsque le billet est vu par transparence, en blanc sur un fond noir lorsque le billet est vu à plat sur une table ou sur un tapis).

» La vignette est obtenue par une impression lithographique qui se trahit au simple toucher, ne pouvant produire un relief que donne aux billets le foulage de la presse typographique, foulage sensible, surtout dans les mots *Banque*

de France et Mille francs; l'exécution est une des plus défectueuses, sans parler de la lourdeur des tailles, qui ne peut pas être perceptible à tous les yeux; la plupart des têtes ne sont que des caricatures, particulièrement celles des deux médaillons au recto et celles des femmes au verso.

En outre, les dimensions de cette vignette diffèrent de celle du billet; elles ont trois millimètres de moins sur la longueur et sur la hauteur. Enfin, les chiffres noirs du numérotage sont lourds, épais, souvent baveux, et n'ont aucune ressemblance avec les chiffres nets et délicats employés par la Banque de France. Si, par le soin qu'elle apporte à l'exécution de ses billets, par la régularité surtout qu'elle s'attache à mettre dans leur fabrication, pour leur donner une apparence toujours parfaitement identique, la Banque de France s'efforce de déjouer la contrefaçon et y a réussi de la manière la plus complète depuis sept ans, elle ne peut empêcher qu'on essaie de tromper le public par des reproductions plus ou moins grossières; celui-ci seul peut décourager de criminelles tentatives, en regardant seulement les billets qui lui sont remis et dont il lui est si facile de reconnaître la provenance.

REMONTE GÉNÉRALE.

2^e Circonscription (Ouest).

DÉPÔT D'ANGERS.

Le Gouvernement de la DÉFENSE NATIONALE, par l'intermédiaire de l'Administration de la Guerre et du service des remontes militaires, fait appel aux personnes qui possèdent des chevaux propres à la cavalerie et les invite à présenter ces chevaux aux achats de la remonte.

L'Administration de la Guerre répugne d'employer les réquisitions: moyen peu sympathique à la liberté;

ELLE FAIT APPEL AU PATRIOTISME.

Pour donner aux propriétaires plus de facilités de présenter ou de faire présenter leurs chevaux, le Comité du dépôt d'Angers opérera:

De 8 à 10 heures du matin et de midi à 5 heures du soir,

Le 23 octobre, dimanche, à Cholet;

Le 25 id., mardi, à Saumur.

En raison de nouvelles dispositions administratives, les propriétaires ne sont pas tenus de venir eux-mêmes offrir leurs chevaux.

Ils peuvent, en envoyant leurs noms, prénoms et domicile, se faire représenter par une personne tierce, qui leur reportera le certificat du comité.

Les chevaux doivent être âgés de quatre ans accomplis à dix ans.

Ils doivent être ferrés et pourvus d'un licol de sangle.

Le Comité est large dans l'appréciation des défauts de conformation, et des diverses tares qui n'empêchent pas le cheval dans son service.

LE COMITÉ EST ÉGALEMENT LARGE DANS LES PRIX.

Le Comité devant être prompt dans ses déplacements et ses opérations, MM. les propriétaires sont priés de faire arriver leurs chevaux avec exactitude aux heures indiquées.

Le Comité du Dépôt d'Angers, pendant cette

ournée, continuera d'opérer en permanence sous la présidence du chef du Dépôt, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, le jeudi et le dimanche exceptés.

MM. les Maires sont priés de faire prévenir au reçu de la présente affiche IMMÉDIATEMENT ET PAR EXPRES, tous ceux de leurs administrés que les dispositions ci-dessus peuvent intéresser.

GARDE NATIONALE DE SAUMUR.

Le chef de bataillon rappelle aux gardes nationaux que toutes les demandes qui lui sont faites doivent lui être adressées par l'intermédiaire des capitaines, — qui ont autorité pour donner des permissions temporaires d'exercice.

Quant aux permissions permanentes, elle seront accordées par écrit par le chef de bataillon sur la proposition des capitaines.

Les gardes qui les solliciteront devront:

1^o Être employés dans un service d'utilité publique;

2^o Justifier d'une instruction militaire suffisante;

3^o Rendre leur fusil jusqu'au moment où tous les gardes nationaux seront armés.

VETAULT.

Saumur, le 12 octobre 1870.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Ainsi que nous le pressentions, le combat entre Orléans et Artenay, paraît avoir été des plus sérieux.

Les dépêches communiquées se bornent à dire qu'à trois heures du soir on se battait aux abords d'Orléans et que plusieurs obus sont tombés à l'entrée des faubourgs. La gare a été incendiée par un obus.

Les renseignements que nous avons recueillis nous permettent d'ajouter d'autres détails.

La veille au soir, vers cinq heures, une immense panique avait ému la ville. Quelques artilleurs à cheval étant arrivés bride abattue, et ayant ainsi traversé le boulevard du chemin de fer ou campaient des gardes mobiles, prêts à partir, ceux-ci crurent à une irruption imminente de l'ennemi; un certain désordre se répandit dans leurs rangs, un coup de feu partit on ne sait comment, et puis d'autres; et la population, à son tour, entendant ces détonations, se précipita tout effarée par les rues et les places, en criant: Les Prussiens! les Prussiens!

Enfin, tout s'explique, et la ville reprit un peu de calme en attendant, avec une fièvre sourde, le lendemain.

Quelles ont été les péripéties du combat? Nous l'ignorons encore; mais quelques dépêches seraient de nature à faire craindre l'occupation d'Orléans par l'ennemi.

Une dépêche du chef de gare de Meung signale la présence de 500 Prussiens entre Bacon et Meung, c'est-à-dire à 4 lieues environ d'Orléans, entre cette ville et Blois.

Orléans est positivement occupé par les Prussiens.

Nos troupes se sont repliées sur la rive gauche de la Loire.

La compagnie du chemin de fer a enlevé tous les appareils électriques entre Beaugency et Orléans.

On lit dans le Français:

Un jeune homme qui arrive d'Orléans et repart immédiatement pour le Mans, nous affirme que la journée de mardi n'a été qu'un engagement de tirailleurs.

Nos pertes sont insignifiantes, l'armée n'est pas compromise, elle s'est repliée en bon ordre sur *** et ***.

Les Prussiens se sont eux-mêmes repliés sur Cercotte.

Quelques obus lancés sur les faubourgs ont allumé un incendie.

La gare aurait été très-endommagée.

Bruxelles, 11 octobre. (Dépêche prussienne.)

Une dépêche de Berlin annonce que des mesures énergiques ont été prises contre Thionville. Les troupes d'investissement ont été renforcées. Les pièces d'artillerie de siège devenues disponibles depuis la prise de Strasbourg y ont été envoyées.

Berlin, 6 octobre. « Une grande partie de l'artillerie de siège allemande est arrivée devant Paris.

» L'attaque est différée jusqu'à ce qu'elle puisse être commencée avec une force écrasante, ce qui pourra avoir lieu dans quelques jours.

» Le quartier-général du roi sera transféré sous peu à Versailles.

Dans une autre dépêche, le quartier-général prussien déclare que ses batteries sont en position non-seulement de battre les forts, mais d'atteindre la ville elle-même.

Enfin, les journaux de Berlin laissent entendre qu'une attaque formidable sera tentée pour tâcher de faire coïncider la chute de Paris avec l'anniversaire de la bataille de Leipsick (18 octobre).

Bitche, le 28 septembre 1870. — départ du 5^e corps de Bitche le 6 août; premier bombardement le 8, 2^e id. le 25, 3^e bombardement du 11 au 22 septembre. La plus grande partie de la ville est brûlée, les autorités civiles et ecclésiastiques ont quitté la ville. Plus de 10,000 projectiles tirés par l'ennemi, surtout des bombes. Les bâtiments du fort détruits. La garnison en bonne santé, presque sans perte; pourvue de vivres et de munitions pour quelque temps. Les communications coupées. M. Lambadon, président de la commission municipale, admirable de dévouement, soutient les pauvres habitants par son courage civique. Sans aucune nouvelle officielle depuis le 6 août.

Un courrier qui a pu traverser les lignes, nous informe qu'un combat important a eu lieu entre le Mont-Valérien et Saint-Cloud dans la journée du 7. L'affaire était commandée par le général Ducrot. Les Prussiens ont été complètement battus. Ils ont abandonné leurs positions pour se replier sur Versailles.

La mort du général de Moltke est encore à l'état conjectural, et voici déjà que l'on annonce celle du prince Frédéric-Charles. Il aurait succombé au typhus. Le Français l'affirme d'une manière positive.

Pour les nouvelles diverses: P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} août au 4 octobre.

NAISSANCES.

1^{er} août, Antoinette-Clémence; — 3, Henriette Noël; — 4, Marie-Adélaïde Hattingen, rue de Fenet; — Léonie-Jeanne-Eugénie Mégret, place de la Bilange; — 6, Marie Benoist, au Petit-Puy; — 7, Alexandre-Emile Remy, rue St-Nicolas; — 8, Madeleine-Eugénie Girard, place du Petit-Thouars; — Marie-Ernestine Hourse, caserne de la Gendarmerie; — 12, Albert-Clément Derouet, place de la Bilange; — 14, Etienne-Henri Rapaud, place de la Bilange; — 15, Jean Desnouds, rue d'Orléans; — 16, Juliette Bauron, rue de Fenet; — 17, Alexandre Gaultier, rue du Pressoir-St-Antoine; — 19, Henri-Emanuel Mulot, rue du Temple; — 20, Léonie-Marie Saunier, rue St-Nicolas; — 21, Rachel Masse, route de Varrains; — Léonie-Françoise Le Clainche, rue des Capucins; — 23, Berthe-Emilie Dufour, rue des Païens; — 28, Felix Hélie, levée d'Enceinte; — 30, Jules Senard, quai de Limoges.

2 septembre, Paul Vacher, rue de Fenet; — Louise Verry, quai de Limoges; — 3, Eugène Cébron, rue de Fenet; — Louise Marin, rue des Capucins; — 4, Marie Levain, quai de Limoges; — Marie-Marguerite Jouet, quai de Limoges; — 6, Auguste Allory, rue du Puits-Neuf; — 10, Jeanne-Marie Souliman, rue Beaurepaire; — Florent Beauflis, au Petit-Puy; — 14, Charlotte-Marie Perare, rue St-Jean; — Albert-Alexandre Violle, rue de Fenet; — 15, Eugénie Fouet, à l'Hospice; — 16, Marie-Louise Thiphanneau, rue Courcouronne; — 17, Maurice-Gabriel Goupille, place de la Bilange; — Lucien-Jean Rideau, place de l'Arche-du-Mouton; — 24, Auguste Guyard, rue du Portail-Louis; — Henri Tessier, rue de Fenet; — Elisabeth Léontine Bras, Hospice; — 30, Berthe-Eugénie, Anquetin, rue St-Nicolas.

1^{er} octobre, Lucien Papin, rue du Portail-Louis; — 2, James Combié, rue St-Nicolas; — 3, René-Léon Batais, rue de la Visitation; — Arthur Garnier, Hospice; — 4, Marcel-Georges Roussel, rue de la Tonnelle; — Albert Ernest Roussel, rue de la Tonnelle; — Marie Louise Royer, quai de Limoges.

La rentrée du pensionnat de M^{lle} BERGAULT place du Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M^{lle} Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières. (359)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices 32, Angers.

—Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, les frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 1/2 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez M. TEXIER, place de la Bilange, COMMUN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1^{re} 55. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

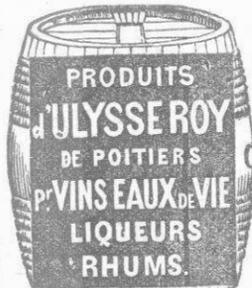
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec

le véritable nom.



Quai de Limoges, 157, à Saumur.

RIELLANT, Dentiste,

UN ANCIEN MILITAIRE, âgé de 42 ans, très-valide, s'offre pour remplaçant. S'adresser au bureau du journal.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz, A. FOUCHET. (338)

BOULANGERIE A CÉDER de suite,

S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

CODE DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUERIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.